

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

### RECRUTEMENT D'UN (01) EXPERT AIS/MAP

Les **Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC)** lancent un appel à candidatures pour le recrutement, au profit de leur siège basé à **N°Djamena (République du Tchad)**, d'un **EXPERT AIS / MAP**

- **Poste à pourvoir le :** 1<sup>er</sup> octobre 2026
- **Date limite de dépôt des candidatures :** 03 juin 2026 à 23h59 (heure de N°Djamena).

#### I. - Présentation de l'organisation

Les AAMAC sont une organisation internationale créée par Traité signé le 20 janvier 2012 à N°Djamena (Tchad) par dix-sept (17) États africains et malgache.

Elles ont pour mission principale d'appuyer les États membres dans la supervision de la sécurité de l'aviation civile, notamment dans le domaine des services de navigation aérienne (ANS), et d'assurer la mise en œuvre harmonisée des normes et pratiques recommandées internationales, en particulier celles de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). À ce titre, les AAMAC mènent des activités d'assistance technique, d'harmonisation réglementaire, d'audit, d'inspection, de formation ainsi que de suivi des performances en matière de sécurité.

Pour accomplir efficacement cette mission, les AAMAC veillent également, dans la limite de leurs moyens, au maintien et au développement d'un haut niveau de compétence et d'expertise de l'ensemble de leur personnel.

L'organisation des AAMAC repose sur deux organes : un Conseil et un Secrétariat exécutif. Le Conseil définit les orientations stratégiques, tandis que le Secrétariat exécutif assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations. Le Secrétaire exécutif conduit l'exécution de l'ensemble des missions dévolues à l'institution, qu'elles soient techniques, administratives ou financières.

#### II. - DESCRIPTION DU POSTE

Placée sous l'autorité du Coordonnateur Technique, la personne recrutée aura pour mission principale de contribuer à l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre effective des dispositions réglementaires et techniques relatives aux domaines suivants :

- **AIS :** Services d'Information Aéronautique ;
- **MAP :** Cartographie Aéronautique ;

À ce titre, l'expert AIS/MAP aura pour **responsabilités principales** de :

- a) Identifier les règlements d'exploitation relatives aux fonctions essentielles de supervision de la sécurité des États membres dans les spécialités spécifiques de cartographie aéronautique (MAP), d'information aéronautique (AIS) et tout autre texte pertinent du domaine des services de la navigation aérienne dont l'application uniforme peut faciliter aux États membres, la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI de manière efficace et harmonisée ;
- b) Proposer les éléments d'orientation techniques, dont des procédures de mise en œuvre et des listes de vérification ; des guides techniques destinées à être utilisées par les personnels d'inspection des États membres, le personnel technique des AAMAC ainsi que l'industrie aéronautique concernée ;
- c) Élaborer et proposer des amendements de la législation et des règlements d'exploitation de l'aviation civile, des orientations techniques, selon les besoins, et donner un avis motivé sur les propositions d'amendement de la législation, des règlements d'exploitation, des pratiques et des procédures de l'aviation civile présentées par les États membres et/ou d'autres parties prenantes ;
- d) Participer à l'examen des dossiers de candidatures d'inspecteurs des États et l'établissement du pool coopératif d'inspecteur ANS des États membres en appui aux AAMAC en vue de faciliter les activités de supervision et de surveillance continue des fournisseurs ANS ;
- e) Initier en tant que de besoin et en temps opportun la mise en place de groupes d'experts et/ou d'étude chargés d'examiner des spécifications techniques particulières pour répondre à des besoins précis des États ou de la région ;
- f) Examiner les rapports établis par les groupes d'experts et les groupes de travail et/ou d'étude et élaborer des recommandations destinées à être examinées par le Secrétariat Exécutif et le Conseil ;
- g) Participer à l'élaboration des rapports techniques du Secrétariat Exécutif et faire des propositions de recommandations à l'endroit du Conseil ;
- h) Participer à l'établissement et Suivre la mise en œuvre du programme annuel des activités des AAMAC, et donner des avis motivés pour améliorer son efficacité ;
- i) Conduire les audits des fournisseurs de service de navigation aérienne et en assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctrices (PAC) soumis des fournisseurs ;
- j) Élaborer, avant le 31 décembre de chaque année, les plans de surveillance de l'année suivante, en :
  - S'assurant de la transmission des plans de surveillance aux fournisseurs MAP et AIS ;
  - Adressant aux fournisseurs MAP et AIS les lettres de notification des inspections ;
  - Élaborer et transmettre aux fournisseurs MAP et AIS les rapports d'inspection ;
  - Examinant et évaluant les plans d'actions correctives (PAC) soumis par les fournisseurs MAP et AIS ;
  - Veiller à la mise en œuvre, dans les délais prescrits, des plans d'actions correctives approuvés par les AAMAC ;
  - Initiant, lorsque l'analyse de risque des activités opérationnelles d'un fournisseur ANS le justifie, des activités de surveillance renforcée à l'égard du fournisseur concerné ;

- k) Organiser les formations nécessaires, sensibilisation ou vulgarisation des textes techniques pour aussi bien pour le personnel des AAMAC que pour les experts techniques et inspecteurs des États ;
- l) Accompagner les États membres dans l'établissement de leur système national de supervision de la sécurité ainsi que la mise en œuvre des Éléments Cruciaux (EC) des activités USOAP y compris les formations en cours d'emploi au personnel ;
- m) Participer aux études techniques et fournir des avis techniques pour l'acceptation/approbation des programmes de formation dans les domaines AIS et MAP ;
- n) Participer aux études techniques et fournir des avis techniques pour l'acceptation/approbation des Manuel d'exploitation des fournisseurs AIS et MAP ;
- o) Veiller à la collecte, à l'organisation et au renseignement des éléments de preuve des questions de protocole relatifs aux domaines AIS, MAP dans le cadre de l'accompagnement des États à la mise en œuvre des systèmes de supervision de la sécurité des États ainsi que dans le cadre des activités d'évaluation RRAP de l'OACI pour les AAMAC ;
- p) Participer activement à la mise en œuvre du système qualité des AAMAC ;
- q) Participer à l'établissement et la mise en œuvre système régional de collecte et d'analyse des événements de sécurité et à l'examen des études de sécurité soumis par les fournisseurs ;
- r) S'acquitter de toutes les autres tâches qui pourraient être confiées par le Coordonnateur Technique ou le Secrétaire Exécutif.

### III. - PROFIL RECHERCHÉ

#### 3.1. Formation

Diplôme d'enseignement supérieur de niveau Bac +5 (ingénieur ou équivalent) dans l'un des domaines suivants :

- Information aéronautique,
- Cartographie aéronautique,
- Procédures de vol,
- Navigation aérienne,
- Ou tout domaine technique équivalent de l'aviation civile.

#### 3.2. Expérience professionnelle

- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente au sein d'une administration de l'aviation civile, d'un organisme de fourniture de services de navigation aérienne ou de toute structure opérant dans le domaine de l'aviation civile, dont au minimum cinq (05) années dans les spécialités AIS et MAP relevant des services de navigation aérienne ;
- Disposer d'une expérience professionnelle dans un environnement multinational, une expérience au sein des AAMAC constituerait un atout ;
- Justifier d'une expérience avérée en matière de supervision de la sécurité au sein d'une administration de l'aviation civile ou d'un organisme intervenant dans le domaine, notamment dans des fonctions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des législations, réglementations, procédures et manuels relatifs à la sécurité de l'aviation

civile, ainsi qu'à l'inspection et à la surveillance continue des fournisseurs de services de navigation aérienne, en particulier dans les domaines AIS et MAP ;

- Disposer d'une expérience confirmée dans la conduite d'inspections et/ou d'audits, la rédaction de rapports et le suivi des plans d'actions correctives dans l'un des secteurs de l'aviation civile, notamment dans le sous-domaine concerné des services de navigation aérienne ;
- Une expérience dans la conduite d'audits de supervision de la sécurité dans le cadre du programme USOAP de l'OACI constituerait un atout.

### 3.3. Compétences Techniques

- Maîtrise des systèmes de gestion de la qualité (ISO 9001 ou équivalent) ;
- Parfaite connaissance des normes et pratiques recommandées de l'OACI et documents pertinents ;
- Connaissance du programme USOAP ;
- Bonne capacité rédactionnelle de rapports techniques.
- Bonne connaissance des logiciels de base en informatique (Excel, Word, Outlook, et des moteurs de recherche de l'Internet ; IA intelligence artificielle, etc.).

### 3.4. Qualités personnelles

- Rigueur et sens de l'analyse ;
- Aptitude à travailler en environnement multiculturel ;
- Autonomie et sens de l'organisation ;
- Capacité pédagogique et relationnelle.

### 3.5. Langue

- Excellente maîtrise du français (obligatoire) ;
- Connaissance de l'anglais (atout significatif).

### 3.6. Nationalité

Les candidats doivent avoir la nationalité de l'un des États membres des AAMAC.

## IV. - CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION

### 4.1. Statut

Le poste est régi par le **Statut du Personnel des AAMAC** adopté le 16 avril 2024 ensemble avec ses amendements.

### 4.2. Classification

- **Groupe de fonctions** : Administrateurs ;
- **Grade** : AD2 ;
- **Échelon** : Échelon 3

Cette classification est réglementaire et ne peut faire l'objet d'aucune négociation individuelle lors du recrutement ou après la prise de fonction.

### 4.3. Rémunération

La rémunération est celle prévue par la grille officielle applicable au personnel des AAMAC et comprend :

- Un traitement de base mensuel ;
- Les indemnités et avantages prévus par le Statut du personnel, le cas échéant.

Aucune revalorisation individuelle ne pourra intervenir en dehors des mécanismes réglementaires applicables à l'ensemble du personnel.

La soumission d'une candidature **vaut acceptation sans réserve du régime statutaire, de la classification et des conditions de rémunération.**

### V. - DUREE DU CONTRAT

Le candidat retenu sera soumis à une période d'essai de trois mois conformément aux dispositions de l'article 10 du Statut du personnel des AAMAC.

L'engagement, après avoir satisfait aux conditions de la période d'essai, donne lieu à la conclusion d'un contrat de travail d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

### VI. - PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- Une phase de présélection sur dossier ;
- Une phase de sélection sur la base de tests et/ou d'entretiens.

La sélection sera faite parmi les candidats présélectionnés. Les pièces doivent être fournies par les candidats suivant les différentes étapes.

#### 6.1. Phase de Présélection

- Une lettre de motivation dûment signée par le postulant ;
- Un extrait d'acte de naissance ou le jugement supplétif en tenant lieu ;
- Un extrait du livret de famille, ou une fiche familiale d'état civil ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat de domicile ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois, délivré par un médecin agréé par l'aviation civile de votre État, constatant son aptitude physique à la fonction qui lui sera confiée ;
- Un curriculum vitae ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus ;
- Le cas échéant, les attestations des stages effectués et le certificat de travail du dernier employeur.

#### 6.2. Phase de Sélection

À l'issue de la phase de présélection, le candidat retenu sera invité formellement à compléter son dossier avec les pièces suivantes :

- Un certificat de résidence ;
- Un extrait de casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de l'autorité militaire attestant que l'intéressé est en position régulière au regard des lois sur le recrutement dans l'armée de son État d'origine. Par État d'origine, il faut entendre l'État dont l'agent a la nationalité.

Aucun dossier ne sera retourné. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

## VII. - MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être soumises **exclusivement en ligne via l'adresse :** [www.aamac.aero](http://www.aamac.aero), en cliquant sur « *A propos* » ensuite « *Nous rejoindre* » dans le « *menu carrières* ».

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à s'assurer qu'ils remplissent tous les critères d'éligibilité notamment, le type de diplôme et l'expérience professionnelle requis.

Le dossier de candidature électronique portant la référence du poste doit comprendre :

- Les copies des diplômes ;
- Une lettre de motivation ;
- Les justificatifs de l'expérience et des aptitudes requises ;
- Une copie de l'acte de naissance ou extrait d'acte de naissance ;
- Un extrait de dossier de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un Curriculum Vitae détaillé et actualisé ;
- Tout dossier incomplet, transmis hors délai ou par un autre canal sera déclaré irrecevable.

Les AAMAC appliquent une politique d'**égalité des chances** et encouragent vivement les candidatures féminines.

**Les AAMAC se réservent le droit de ne donner aucune suite au présent avis.**

**LE SECRÉTAIRE EXECUTIF**



**LE SECRÉTAIRE EXECUTIF**  
NDJAMENA TCHAD **Louis BAKIENON**

### Diffusion

- Toutes Autorités de l'Aviation Civile des États membres des AAMAC
- PCA AAMAC
- Commissaire aux comptes
- Personnel AAMAC
- Affichage AAMAC
- Tout ANSP des États membres des AAMAC